

 Fabrication de produits d'entretien	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Référence : VN-EJV12-072018
	Eau de Javel 12° Chl	Date : 28/04/2024
		Version : 1.0

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : Eau de Javel 12° Chl

Nom et Coordonnées du fabricant :

Raison sociale : **Sarl Very Net**

Adresse : Zone d'Activité TAHARACHT Akbou, Bejaia Algérie

Téléphone : (+213) 34 19 62 68/84

FAX : (+213) 34 19 62 67/76

Adresse mail : contact@universdoz.com

Pays d'origine : Algérie

Nom chimique : Mélange aqueux d'hypochlorite de sodium à 3,6% de chlore actif

Caractéristiques chimiques :

Composition	Hypochlorite de sodium
Aspect	liquide jaune limpide
Concentration	12 à 12.5 °Chl, soit 3.4 à 3.6 % Chlore actif
Densité	1.05
PH	11,5 à 12

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Produit pour le blanchiment, la désinfection et la désodorisation

Utilisations Déconseillées : Non disponible

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Les principales voies d'exposition :

- **Inhalation :** Peut provoquer des irritations au nez, à la gorge et voies respiratoires.
- **Ingestion :** Peut provoquer des brûlures à la bouche, gorge et estomac.
- **Contact avec les yeux :** Provoque une sévère irritation des yeux
- **Contact avec la peau :** Provoque une irritation cutanée.
- Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Autres dangers : Aucun

Pictogrammes de danger :



GHS05



GHS09

3. PREMIERS SECOURS

3.1. Description des premiers secours

- **En cas d'inhalation :**

Transporter la victime à l'extérieur à l'air libre et la maintenir en position de repos.

En cas de difficultés respiratoires, une respiration artificielle et/ou Oxygène peuvent être nécessaires.

 Fabrication de produits d'entretien	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Référence : VN-EJV12-072018
	Eau de Javel 12° Chl	Date : 28/04/2024
		Version : 1.0

- **En cas d'ingestion :** **Ne rien faire avaler par la bouche, Ne surtout pas faire vomir**
Rincer la bouche avec de l'eau en grande quantité et faire évacuer immédiatement vers l'hôpital.
- **En cas de contact avec les yeux :** rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes, enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer, si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
- **En cas de contact avec la peau :** Laver abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation et lésions cutanées :consulter un médecin ou faire transférer vers l'hôpital.

3.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Yeux et peau : Possibilité d'irritation des yeux et des muqueuses en l'absence de rinçage immédiat.

Inhalation : En cas de mélange avec les acides ou l'ammoniaque, risque de gêne respiratoire par inhalation.

3.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter symptomatiquement

4. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

4.1. Moyens d'extinction

Mélange ininflammable.

Appropriés : Eau pulvérisée. A choisir aussi en fonction du type d'incendie environnant.

Inappropriés : Non connu

4.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas de risques spécifiques, mais favorise la combustion des produits Combustibles.

4.3. Conseils aux pompiers

- En cas d'incendie à proximité, retirer les conteneurs exposés. Refroidir les récipients / réservoirs par pulvérisation d'eau.
- Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison complète de protection contre les produits chimiques.

5. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

5.1. Précaution individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence


- Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation,
- Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.
- Assurer une ventilation adéquate. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

5.2. Précautions pour la protection de l'environnement

- Éviter le rejet dans l'environnement. Ne laissez pas le produit pénétrer
- dans les égouts ou les eaux superficielles.
- Endiguer et absorber sur un matériau inerte.

5.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Récupération: Recueillir le liquide à l'aide d'un matériel absorbant non combustible (terre absorbante, sable...) dans des récipients adaptés en vue de l'élimination des déchets.
- Neutralisation: Neutraliser l'eau contaminée avec une solution de thiosulfate de sodium, peroxyde d'hydrogène ou metabisulfite de sodium.

 Fabrication de produits d'entretien	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Référence : VN-EJV12-072018
	Eau de Javel 12° Chl	Date : 28/04/2024
		Version : 1.0

6. MANIPULATION ET STOCKAGE

6.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Eviter tout contact avec la peau, les yeux.
- Eviter l'inhalation du produit.
- Se laver soigneusement après manipulation.
- Ne pas transvaser dans un emballage alimentaire.
- Utiliser le mélange dilué seul dans l'eau froide.
- Ne pas mélanger avec d'autres produits en particuliers acides (ex :détartrants).

Remarque : le produit pur peut endommager les vêtements.

6.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Conserver dans un endroit frais à l'abri de la lumière et du soleil.
- Ne pas entreposer auprès de produits oxydants ou acides
- Conserver dans l'emballage d'origine.

6.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Se référer à la section 1 pour les utilisations identifiées.

7. CONTROLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

7.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition connues (du produit de décomposition chlore):

- INRS (FR, 2008) VLE : 0,5 ppm / 1,5 mg/m³
- ACGIH (US, 2007) TWA : 0,5 ppm
- ACGIH (US, 2007) STEL : 1 ppm

7.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

- Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Mesures de protection individuelle

- Protection des yeux: En cas de manipulations de quantités importantes, le port de lunettes adaptées est conseillé.
- Protection des mains: En cas de manipulations de quantités importantes, le port de gants adaptés est conseillé.
- Protection respiratoire: En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Mesures d'hygiène:

- Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation.
- Tenir le produit à l'écart des aliments et des boissons.
- Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Risques thermiques: non applicable

Contrôles liés à la protection de l'environnement :

- Eviter le rejet dans l'environnement

8. STABILITE ET REACTIVITE

8.1. Réactivité

Réagit avec les acides, les oxydants, les réducteurs.

8.2. Stabilité chimique

- Stable dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.
- Sensible à la température.

 Fabrication de produits d'entretien	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Référence : VN-EJV12-072018
	Eau de Javel 12° Chl	Date : 28/04/2024
		Version : 1.0

8.3. Possibilité de réactions dangereuses

- Avec les acides : au contact d'un acide dégage un gaz toxique (chlore).
- Avec certains oxydants, tels que l'acide trichlorocyanurique et ses sels sous forme solide.
- Avec des produits réducteurs : ammoniacque et dérivés azotés.

8.4. Conditions à éviter

- Exposition à des températures élevées.

8.5. Matières incompatibles

- La plupart des métaux,
- Les acides,
- Les oxydants et les réducteurs.

8.6. Produits de décomposition dangereux

- Chlore (en cas de mélange avec des produits acides)

9. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

9.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë :

Corrosion/irritation cutanée : La classification irritante est basée sur le résultat d'un test « corrosité » (Guidelines OECD 435) indiquant que le produit n'est pas corrosif pour la peau.

Lésions oculaires/irritation : La classification est fondée sur une valeur extrême de pH

Sensibilisation : Non considéré comme un agent sensibilisant

Mutagénicité : Non considéré comme un agent mutagène

Cancérogénicité : Non cancérigène

Toxicité pour la reproduction : Non considéré toxique pour la fertilité ou le développement

Toxicité spécifique pour certains organes cibles- exposition unique : Non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée : Risque d'irritation de la peau en cas de contact prolongé

Danger par aspiration : Non disponible

Autres informations : Non disponible

10. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

10.1. Toxicité

Toxicity to pseudokirchneriella subcapitata in a 72-hour algal growth inhibition test (OECD 201): EC50 range: 0.01 - 0.1 mg/ml, NOEC range: 0.001- 0.01 mg/ml. A 48-hour flow-through acute toxicity test with the cladoceran (daphnia magna) (OECD 202): EC50 range: 0.01 - 0.1 mg/ml, NOEC range: 0.01- 0.1mg/ml. A 48-hour flow-through acute toxicity test with the cladoceran (ceriodaphniadubia) (OECD 202): EC50 range: 0.01 - 0.1 mg/ml

10.2. Persistance et dégradabilité :

Non persistant. Subsiste peu de temps dans l'environnement.

Les produits de dégradation sont essentiellement du chlorure de sodium et de l'oxygène.

10.3. Potentiel de bioaccumulation

Non bioaccumulable

10.4. Mobilité dans le sol

Substance très mobile dans le sol

10.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non classé comme PBT ou vPvB

10.6. Autres effets néfastes : Non disponible

 Fabrication de produits d'entretien	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Référence : VN-EJV12-072018
	Eau de Javel 12° Chl	Date : 28/04/2024
		Version : 1.0

11. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

11.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit :

- Diluer avec de l'eau.
- Neutraliser l'eau contaminée avec une solution de thiosulfate de sodium, peroxyde d'hydrogène ou metabisulfite de sodium.
- Récupérer les eaux usées pour un traitement ultérieur.
- Ne pas déverser directement dans le milieu naturel (eaux de surface ou sol) ou dans les égouts.
- En utilisation normale, aucun effet sur les stations de traitements des eaux collectives.

Emballage :

- Nettoyer le récipient avec de l'eau.
- Eliminer l'emballage vide conformément aux prescriptions du règlement municipal d'élimination des déchets.
- Récupérer les eaux usées pour un traitement ultérieur.
- Ne pas déverser directement dans le milieu naturel (eaux de surface ou sol) ou dans les égouts.
- En utilisation normale, aucun effet sur les stations de traitement des eaux collectives.

11.2. Codes déchet : Non disponible

12. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transport terrestre

(ADR/RID)

Transport fluvial

(ADN)

Transport maritime

(IMDG)

Transport aérien

(ICAO-TI / IATADGR)

12.1. Numéro ONU : 3082

12.2. Nom d'expédition des Nations Unies

Matière dangereuse du point de vue de l'environnement liquide n.s.a (hypochlorite en solution à 3,6 % de chlore actif)

12.3. Classe de danger : 8

12.4. Groupe d'emballage : III

12.5. Danger pour l'environnement : Oui

12.6. Classification : 3082 Hypochlorite en solution, 9, III

12.7. Code de classification : M6

12.8. Etiquette : 8 + +UN 3082

12.9. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : Non disponible